



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/561

Attribution d'une subvention de 4 500 euros à l'association Lyon Natation Métropole pour l'organisation à la piscine de Vaise du 22e meeting en bassin de 50 mètres les 19, 20 et 21 février 2021 - Approbation d'une convention d'application à la convention cadre

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 9 FEVRIER 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/561 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 4 500 EUROS A L'ASSOCIATION LYON NATATION METROPOLE POUR L'ORGANISATION A LA PISCINE DE VAISE DU 22E MEETING EN BASSIN DE 50 METRES LES 19, 20 ET 21 FEVRIER 2021 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION A LA CONVENTION CADRE (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Lyon Natation Métropole, dont le siège social est situé au 63 rue Bellecombe à Lyon 6ème, organise le 22^e Meeting national en bassin de 50 mètres les 19, 20 et 21 février 2021, à la piscine de Vaise à Lyon 9ème.

Chaque année, cet évènement réunit des nageurs régionaux, nationaux et internationaux. Il est ouvert aux nageurs de catégorie minimes et plus, quelle que soit, leur série d'appartenance, aux nageuses et nageurs licencié.e.s auprès de la Fédération Française de Natation et aux nageurs étrangers retenus.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi d'accueillir à Lyon une compétition de natation de haut niveau et renforce, par son rayonnement, la place de la natation dans le paysage sportif lyonnais. En 2020, cette même manifestation avait rassemblé 530 nageurs et 47 clubs régionaux, nationaux et internationaux.

La Ville de Lyon sera attentive aux actions engagées par l'organisateur pour impliquer son évènement dans une démarche éco-responsable.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 32 100 euros.

En raison de l'intérêt que présente cette manifestation au plan sportif, je vous propose d'allouer à l'association Lyon Natation Métropole une subvention de 4 500 euros et d'approuver une convention d'application à la convention cadre.

En 2020, l'Association Lyon Natation Métropole a perçu une subvention de 6 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation du 21^{ème} Meeting National en bassin de 50 mètres et du meeting national des jeunes qui le préfigurait, par délibération n° 2020/5334 du 27 janvier 2020, ainsi qu'une subvention de fonctionnement de 58 000 € par délibération n° 2020/5302 du 27 janvier 2020.

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 58 000 euros au bénéfice de l'association Lyon Natation Métropole est également proposée au vote du conseil municipal du 28 janvier 2021 par le projet de délibération n° 2021/1754.

Vu ladite convention d'application ;

Vu l'avis du Conseil des 6^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

1 – Une subvention de 4 500 euros est allouée à l'association Lyon Natation Métropole pour l'organisation du 22^e Meeting national en bassin de 50 mètres les 19, 20 et 21 février 2021 à la piscine de Vaise à Lyon 9^{ème}.

2 – La convention d'application n°1 susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Lyon Natation Métropole, est approuvée.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

4 – La dépense en résultant, soit 4 500 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, programme SPANIMAT, opération SPMANI, ligne de crédit n°42013, article 65748, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET